



## Le sport et la fabrication du corps

Sébastien Fleuriel

► **To cite this version:**

Sébastien Fleuriel. Le sport et la fabrication du corps. A propos de la science. Science et société, L'Harmattan, pp.202-218, 2011, 978-2-296-56214-1. halshs-01158041

**HAL Id: halshs-01158041**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01158041>**

Submitted on 29 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le sport et la fabrication du corps<sup>1</sup>

**Par Sébastien Fleuriel**

Sociologue, professeur à l'Institut de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université de Lille 1, membre du Clersé (UMR CNRS 8019)

## **I. Le sportif de haut niveau : un être en état d'apesanteur sociale ?**

La position d'extrême visibilité de quelques sportifs de haut niveau prête trop aisément à une analyse qui privilégie une entrée par l'individu auquel on associe, accessoirement, des institutions. Dans cette perspective, le sportif de haut niveau est perçu dans sa dimension singulière comme un être d'exception dans son état de corps, renvoyant « le talent » qu'il manifeste à une sorte d'idéologie du don<sup>2</sup> larvée, dont il serait naturellement doté. Ces compétences corporelles, pour partie données à l'état naturel, participeraient alors d'une démocratie des corps susceptible de déjouer les autres hiérarchies en vigueur, notamment économiques et sociales, en bref capable d'annihiler le social. Autrement dit, quelque soit l'origine sociale d'un individu, celui-ci disposerait toujours de ses ressources corporelles pour réussir sportivement, et, tel un formidable pied-de-nez aux pesanteurs sociales dont il peut être victime, se

---

<sup>1</sup> Ce texte, assez largement remanié, est inspiré d'une conférence donnée à l'université Lille 1 le 10 mai 2007 dans le cadre des « Rendez-vous d'Archimède » organisés par l'Espace Culture. Un premier texte support, restitué en annexe, avait été publié sous la référence suivante : Fleuriel, S. (2007), « Le sport et la fabrication du corps ou plaidoyer pour une sociologie du corps », *Les Nouvelles d'Archimède*, avril-mai-juin 2007, pp. 4-6.

<sup>2</sup> M. Schotté, « Réussite sportive et idéologie du don. Les déterminants sociaux de la 'domination' des coureurs marocains dans l'athlétisme français (1980-2000) », *STAPS*, n° 57, pp. 21-37, 2002.

trouver une place honorable dans la vie et dans la société. Ce serait d'ailleurs là un des plus grands bienfaits du sport de compétition que de pouvoir s'affranchir de la réalité sociale pour proposer de nouvelles hiérarchies indexées sur les seules performances corporelles.

Bien que cette thèse puisse paraître caricaturale, les relais efficaces ne manquent pas pour lui donner foi et renouveler son crédit, tout particulièrement parmi certaines fractions d'intellectuels, dont des sociologues, attachés à souligner les marges de manœuvre considérables dont disposeraient les individus pour évoluer en société. Sans faire la liste exhaustive des intellectuels souvent fascinés par l'objet sport et gagnés par la capacité d'émancipation dont il serait apparemment support, il est possible de citer une réflexion de l'écrivain toulousain Pascal Dessaint qui, dans un roman prenant pour cadre une intrigue policière dans le milieu rugbystique, faisait dire à l'un de ses protagonistes la remarque suivante :

*« C'était ça qui était bien au rugby, chacun pouvait y trouver sa place, le trapu taciturne comme l'échalas expansif. [...] Dans ce sens, Benoît aimait à dire que, de tous les sports collectifs, le rugby était de loin le plus démocratique. »<sup>3</sup>*

S'exprime ici le projet de société associé au sport dont la vocation serait au fond de réparer toutes les injustices constatées dans le monde social en permettant au compétiteur de se libérer de tous les déterminismes sociaux et de trouver la place qui lui incombe dans le monde sportif. Ce projet n'est pas limité aux seuls fantasmes du romancier, il se trouve conforté dans une large mesure par des analyses sociologiques qui veulent rappeler la primauté des individus sur les structures et leur véritable capacité d'émancipation vis-à-vis de celles-ci. Ainsi, François Dubet pouvait-il expliquer lors du deuxième colloque de psychopathologie du sport tenu à Bordeaux en juin 2008 que :

---

<sup>3</sup> P. Dessaint, *Du bruit sous le silence*, éd. Payot & Rivages, p. 93, Paris, 1999.

« Le sport met en scène une confrontation des principes de justice dans une sorte de théâtre extraordinaire. [...] Pourquoi ? Parce que le sport va créer une **hiérarchie indiscutable à partir de gens fondamentalement égaux**. Quand les compétiteurs entrent sur le terrain, il y a le postulat que tout le monde partage c'est qu'ils sont égaux. Et il y a un postulat que tout le monde partage, c'est qu'**on va annuler le social**. [...] On a une sorte de théâtre qui dit dès que l'épreuve commence, nous sommes égaux. [...] Évidemment dans une affaire comme ça, la hiérarchie qui se dessine n'est pas contestable. Et les individus qui gagnent sont fatalement des super individus, des super héros. Pourquoi ce sont des stars ? Parce que ce sont les seuls qui peuvent dire ce qu'on ne peut jamais vraiment dire dans la vie : **je ne dois ma victoire qu'à moi-même**, je ne dois mon échec qu'à moi-même ».<sup>4</sup>

Si l'on suit François Dubet, exit les structures, exit les déterminants sociaux de la performance, les sportifs se trouvent en état de totale apesanteur sociale, et jouent leur place dans la hiérarchie selon un mérite strictement corporel et entièrement déconnecté de l'ordre social établi. Pour terminer, on peut également relire une interview récente d'Alain Ehrenberg qui reprend une analyse déjà parue en 1992<sup>5</sup> selon laquelle :

« Le sport résout la contradiction entre égalité de principe et inégalité de fait en mettant en scène un **individu quelconque** qui, par son seul mérite, sort de l'anonymat et se fait reconnaître. »<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> F. Dubet, « Le sport intensif, un univers 'hors normes'. Du normal au pathologique », *Deuxièmes journées de psychopathologie du sport*, Université de Bordeaux 2, 2008.

<sup>5</sup> A. Ehrenberg, « Le sportif, l'homme et la juste inégalité », *Libération*, Paris, 1992.

<sup>6</sup> A. Ehrenberg, « Champion à tout prix. La compétition sportive modèle de société », *Le Nouvel Observateur*, Paris, 2007.

Ce détour par cette sociologie, pourtant de renom, veut rappeler ici combien il semble difficile d'échapper à la posture ethnocentrique qui pose en vérité générale un point de vue particulier où le sport de haut niveau relèverait d'une production spontanée, indépendamment des structures qui l'encadrent pourtant. La théorie selon laquelle le sport fascine les pratiquants comme les spectateurs, parce que son principe de justice remet à plat le donné social constaté ailleurs, demeure cependant indémontrable dans les faits. Pure conjecture théorique, elle n'engage que ceux qui la produisent et veulent y faire croire<sup>7</sup>. Et les précautions oratoires des deux analystes, consistant à rappeler qu'il s'agit bien de mise en scène, ne suffisent pas à masquer l'idée que cette posture fait du sportif le petit entrepreneur de sa propre carrière. Tout cela sert incidemment une vision libérale du projet sportif<sup>8</sup> qui place l'athlète au cœur du système en étant responsable de ses actes, de ses productions comme de ses engagements.

Déjouer les pièges de cet ethnocentrisme contribuant à faire disparaître toute production collective au profit de la seule responsabilité individuelle implique donc de renverser la perspective en considérant que le sport de haut niveau est bien le résultat des structures et des institutions chargées de l'encadrement des pratiques. Autrement dit, le sportif de haut niveau n'est précisément jamais un individu quelconque, sorti de nulle part, pas plus qu'il se trouve totalement indéterminé dans la réalisation de ses performances : il participe nécessairement d'une histoire à la fois individuelle et collective dont il convient de faire l'anamnèse avant toute chose. Il ne s'agit pas pour autant de se livrer à une analyse purement structuraliste qui ne privilégierait cette fois-ci que le travail des institutions, mais plutôt de souligner, selon les travaux chers à Pierre Bourdieu, en quoi les dispositions sportives ne peuvent prendre sens et cohérence que dans un espace structuré à minima qui détermine un ensemble de positions construites par et pour les institutions sportives. Cette approche peut alors contribuer à expliquer la

---

<sup>7</sup> Même si ces analyses ne sont pas le seul fait des sociologues dans la mesure où elles fédèrent également une partie des acteurs sportifs dont les athlètes eux-mêmes.

<sup>8</sup> S. Fleuriet, M. Schotté, *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, éd. du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2008.

place, le rôle et le traitement réservés effectivement aux sportifs de haut niveau en France, en rien réductible à celui d'une star en état d'apesanteur sociale.

## II. Bureaucratie et population *ad hoc*

C'est à partir des années soixante, avec l'intervention croissante de l'État, que s'impose progressivement le principe de rationalité cher à Max Weber<sup>9</sup> dans la gestion du sport d'élite avec la montée en puissance de la prise en charge de la préparation technique des meilleurs potentiels. À la suite du Bataillon de Joinville, conçu en 1956 pour accueillir les sportifs masculins des équipes de France pendant leur préparation militaire, se met en effet en place en 1961 la « Délégation générale à la préparation olympique »<sup>10</sup> alors dirigée par le colonel Marceau Crespin qui ouvre une vaste série de mesures institutionnelles visant toutes à renforcer l'encadrement de l'élite sportive. Dès 1974 est décidée la création de 45 sections sport-études nationales et internationales et de 10 sections régionales par circulaire 74-136 du 8 mai. En 1975, est créé l'Institut National des Sports et de l'Éducation Physique (INSEP)<sup>11</sup>, né de la fusion de l'Institut National des Sports (INS) et l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique et Sportive (ENSEPS). En 1984, on compte 182 sections sport-études nationales et internationales et 216 sections dites promotionnelles. En 1985, ce sont 66 Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF) qui sont créés. En 1990, on recense 108 CPEF, 41 sections sportives de haut niveau et 457 sections sportives régionales. En 1995, 378 pôles Espoir et France remplacent les CPEF et les sections sportives, 503 en 2008. Parallèlement au développement de ces structures

---

<sup>9</sup> L'action rationnelle en finalité qui, par opposition à l'action rationnelle en valeurs, ajuste des moyens en fonction des fins et à l'analyse de leurs conséquences prévisibles, est en effet décrite par M. Weber, *Économie et société*, éd. Pocket, Paris, 1995.

<sup>10</sup> Plus généralement connue sous l'acronyme PO pour Préparation Olympique.

<sup>11</sup> Son organisation administrative est en fait fixée par décret (76-1330) du 31/12/1976.

spécifiques de préparation de l'élite sportive, une politique volontaire (circulaire 77-278 du 12 octobre 1977) de mise à disposition de cadres techniques issus de la fonction publique permet d'accompagner au plus près la détection et la formation des sportifs selon un maillage territorial fin<sup>12</sup>. Labellisée sous les vocables « sportifs de haut niveau », une population *ad hoc* est alors progressivement constituée et vient légitimer la mobilisation des moyens de l'État pour l'entretenir, et dont le travail de recensement précis pour l'édition d'une liste éponyme et officielle devient le symbole à partir de 1982. Si bien que de 2938 athlètes identifiés sur la liste cette même année, la population s'élève à 7266 au 1<sup>er</sup> septembre 2008<sup>13</sup> selon une logique d'inflation que le ministère de la Jeunesse et des Sports ne semble pas parvenir à endiguer.

Élaboration d'un cadre institutionnel approprié, développement d'un corps professionnel de spécialistes de l'encadrement technique<sup>14</sup>, recensement officiel des sportifs dits de haut niveau accueillis dans les structures, définissent ainsi le triptyque des mesures de prise en charge publique du sport d'élite selon des finalités rationnellement fixées. Dans la droite ligne de cet effort d'encadrement raisonné, il faudrait également évoquer l'introduction progressive de la rationalité managériale dans la gestion de cette population d'élite avec l'imposition de cahiers de charge de plus en plus étoffés pour définir administrativement la nature des pôles France et Espoir, la détermination de contrats d'objectifs précis pour chacun d'eux, la préconisation des pratiques d'évaluation pour les pérenniser, etc. Un exemple significatif du développement des pratiques managériales est par ailleurs aujourd'hui donné de manière paroxystique avec l'introduction des techniques de management participatif au cœur même du fonctionnement d'un club

---

<sup>12</sup> Au tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle, près de 1600 cadres sont ainsi mis à disposition des fédérations. Voir S. Fleuriel, *Le Sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, éd. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 39, 2004.

<sup>13</sup> Selon les sources du ministère.

<sup>14</sup> G. Loirand, « Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'État sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel », *Faculté des lettres et sciences humaines*, Université de Nantes, Nantes, 1996.

professionnel de rugby où les joueurs sont régulièrement invités à participer à des entretiens d'évaluation, des comités de pilotage et autres procédures<sup>15</sup>. Passant d'une évaluation des objectifs par la seule performance sportive effectivement réalisée à une évaluation par une performance de gestion, notamment des ressources humaines, ce cas, pour l'instant marginal, souligne l'achèvement du processus de rationalisation de production de la performance où le hasard et l'incertitude sont refoulés au maximum du possible.

### **III. Les sportifs de haut niveau comme produits des institutions**

Loin d'être le résultat d'une indétermination naturelle censée réparer toutes les injustices sociales, les sportifs de haut niveau sont de fait plus que jamais soumis aux pesanteurs et aux contraintes de l'environnement social qui les produit. Une performance corporelle, qu'elle qu'en soit sa nature, n'a et ne prend sens que par les institutions qui la reconnaissent et la consacrent comme telle. Elle résulte d'une méthode de fabrication de longue durée dont le volume horaire total est estimé au minimum à 10.000 heures d'entraînement<sup>16</sup> et qui suppose un processus permanent de socialisation et de consécration de la valeur de la performance sans lequel rien n'apparaît possible. Par conséquent, les *individus quelconques* évoqués plus haut par Alain Ehrenberg, et *qui ne doivent leur victoire qu'à eux-mêmes* selon François Dubet, ont bien peu de chance de réussir en-dehors de ces institutions : d'une part, parce que ce sont elles qui reconnaissent et enregistrent les performances ; d'autre part, parce que c'est par leur médiation que la croyance dans la valeur et l'intérêt des performances se perpétue. À ce titre, les travaux de Lucie Forté montrent très bien, à partir de l'analyse d'un cas exemplaire, en quoi une compétence corporelle,

---

<sup>15</sup> Sur cette question, lire B. d'Armagnac, « Le club de rugby d'Oyonnax s'essaie au management participatif », *Le Monde*, Paris, 2008.

<sup>16</sup> Selon A.K. Ericsson, *The Road To Excellence : the Acquisition of Expert Performance in the Arts and Sciences, Sports, and Games*, Mahwah, Erlbaum, 1996.



pourtant de très haut niveau, reste totalement vaine par défaut de croyance en l'intérêt de la compétition, consécutif à une faible socialisation initiale dans l'univers sportif, et qui fait dire à cette athlète dotée d'un potentiel de niveau international :

*« Lors de mes derniers championnats de France, je me souviens qu'au moment où j'ai passé la ligne d'arrivée (elle remporte la finale), je me suis dit 'mais t'es trop con, tu vas encore devoir te taper les sélections internationales plutôt que de partir en vacances'. [...] Et je me suis vraiment demandée ce que je faisais là. [...] Moi, je n'avais rien demandé à personne et l'athlé ce n'était pas spécialement mon truc. »<sup>17</sup>*

A *contrario*, le travail de l'institution sportive n'est jamais autant perceptible qu'au travers de l'incorporation des attentes de celle-ci sous la forme d'un sentiment d'adéquation totale entre le geste technique et ses finalités orientées par la performance. Ce que raconte cet ancien sélectionné olympique revenant sur son expérience de préparation physique intensive précédant les compétitions :

*« À chaque fois que j'ai performé j'avais une impression de... comment on va dire... d'un contrôle complet (il insiste) du temps, de l'instant... de paramètres qui faisaient que je jouais la bonne farce de... de maîtriser et de niquer l'autre. Enfin niquer l'autre dans le bon sens du terme, d'en être sûr du premier coup de pagaie au dernier... Ce que je ne retrouverai jamais, c'est la maîtrise de mon corps... (silence). De toute cette compétence kinesthésique, mentale... de toute cette sensibilité sur tout un tas d'indicateurs physiologiques, etc. [...] Qu'est-ce que c'est que le haut niveau ? On n'arrête pas d'élaguer, d'élaguer, d'élaguer. En élaguant, ça veut dire qu'on règle le*

---

<sup>17</sup> L. Forte, « Devenir sportif de haut niveau : approche sociologique de la formation et de l'expression de l'excellence athlétique », *STAPS*, Université de Toulouse III, Toulouse, p. 170, 2008.

*problème, on règle la situation pour aller vers un seul but, unique, mono-composant, complètement unidirectionnel, en ce qui me concerne d'une tâche extrêmement simple quoi... On simplifie, mais pas au terme simpliste, c'est-à-dire on rentre dans la complexité pour pouvoir simplifier. [...] Et t'es tellement habitué à épurer, épurer, à être vraiment sur l'essentiel, cette jouissance de tout maîtriser, de t'exprimer que tu le fais... plus t'avances dans ta carrière, plus tu le fais à l'entraînement. Ah il y a des fois j'avais des grosses satisfactions rien que sur un enchaînement. C'est fou... parce qu'il y avait de la maîtrise et ça m'avait demandé des années pour pouvoir maîtriser ça. Rien que ça, tu vas y passer un temps fou pour le travailler. Et quand tu y arrives, quand tu reproduis de manière fiable, putain mais c'est... Tu vois comment tu es là comme ça, voilà. [...] T'es à l'apothéose de ta simplification, et juste derrière t'as une espèce de truc qui wouah... c'est vertigineux, c'est vertigineux. »<sup>18</sup>*

Le sentiment d'être juste dans le geste et dans la technique traduit ici très précisément l'accord quasi parfait entre un état de corps et plus généralement l'ensemble des dispositions socialement orientées pour satisfaire les attentes de l'institution sportive qui leur donnent sens. On peut en ce cas entendre la notion d'institution sportive dans son acception la plus ample, qui dépasse largement ses seules dimensions formelles et organisationnelles (i.e. les fédérations, les clubs, etc.) pour la comprendre comme l'ensemble des schèmes générateurs de la croyance, de l'intérêt, et de l'investissement dans la pratique sportive. Incorporée sous la forme de schèmes pratiques, de gestes techniques implicitement signifiants et ajustés à des fins sportives, l'institution est alors faite corps, et il n'est nul besoin, selon cette perspective, de la décrire dans son organisation formelle pour en apercevoir sa réalité. Une partie de volley improvisée entre amis sur la plage restant

---

<sup>18</sup> Entretien du 15 février 2007, ancien athlète de haut niveau, sélectionné aux jeux olympiques.

somme toute une partie de volley, que l'on fasse du sport avec ou sans licence, en dehors ou avec un club ou une fédération n'invalide pas la prégnance de l'institution sportive sur l'ensemble des pratiques, ni le travail que celle-ci exerce effectivement pour leur donner forme en toutes circonstances<sup>19</sup>. C'est ce que négligent de fait Alain Ehrenberg et François Dubet quand ils étalonnent la réussite sportive à l'aune du mérite individuel en faisant de celui-ci et de l'exploitation d'un don supposé naturel les seuls ressorts de la performance : ils évacuent par là même ce qui en fait toute son essence, à savoir que le mérite est socialement produit et porté par un collectif spécifique (l'institution sportive) sous la pression de déterminants sociaux dont le corps n'est jamais que le médiateur. À ce jeu-là, le sport n'annule pas le social, il le révèle.

---

<sup>19</sup> C'est d'ailleurs une des limites des analyses relatives aux pratiques sportives dites « inorganisées » qui font disparaître toute idée d'institution sportive au profit d'une compréhension centrée sur l'initiative privée affranchie de toute affiliation ou tutelle sportive (cf. A. Loret, *Génération glisse*, éd. Autrement, Paris, 1995). Ces pratiques sont du même coup perçues comme venant en opposition pure et simple aux fédérations et aux clubs (une contre-culture) alors qu'elles ne composent qu'une modalité de pratique d'un degré plus lâche de l'institution sportive.

Annexe :

## **Le sport et la fabrication du corps ou plaidoyer pour une sociologie du corps<sup>20</sup>**

### **I. La croyance dans le don, un véritable écran pour les sciences sociales**

Bien que correspondant à l'élément le plus manifeste de l'être humain, et donc en principe à l'élément le plus aisément objectivable par les sciences, le corps reste paradoxalement difficile à saisir pour les sciences sociales. D'une part, parce qu'en tant que manifestation tangible de l'être humain, le corps est surinvesti par les sciences du vivant. Celles-ci tendent en effet le plus souvent à en produire une représentation excessivement naturalisée qui élude ce que le corps doit au social et au travail de la société. Recherches génétiques sur l'obésité<sup>21</sup>, ou même recherches génétiques sur la croyance religieuse<sup>22</sup>, contribuent par exemple – quand bien même ces travaux sont sérieux au plan scientifique –, à laisser penser au grand public que les choses du corps relèvent exclusivement de la nature. Du même coup, ces approches tendent à éluder l'idée que l'obésité relève d'une évolution délétère des manières de s'alimenter, ou encore que le fait religieux est avant tout une pratique culturelle. En bref, ces approches imposent l'idée d'un tout biolo-

---

<sup>20</sup> Texte initialement publié dans *Les Nouvelles d'Archimède* (avril-mai-juin 2007, pp. 4-6.) à l'occasion de la conférence du 10 mai 2007 dans le cadre des « Rendez-vous d'Archimède ».

<sup>21</sup> *Le Monde* du 4 novembre 2003 titrait par exemple « Obésité : des mutations génétiques seraient en cause dans certains troubles du comportement alimentaire », p. 10.

<sup>22</sup> Si l'on pensait que la pratique religieuse relevait par définition du fait social, on pouvait cependant lire l'analyse suivante : « Parce que le cerveau humain a été génétiquement conçu pour encourager les croyances religieuses », in « Deux chercheurs sur la piste de Dieu, au cœur du cerveau humain », *Le Monde* du 2 février 2001.

gique<sup>23</sup> qui dédouane le social de toutes ses responsabilités vis-à-vis du corps. D'autre part, les croyances relatives au corps semblent pouvoir circuler indépendamment ou en dépit de toute réalité objective, même quand celle-ci en contredit notoirement les représentations les plus improbables. Ainsi, plus un musicien, ou plus généralement un artiste, consacre de temps à son art et à son œuvre, plus son talent est naturalisé sous la forme d'un don (musical) ou du génie (artistique), manière s'il en est de nier très précisément ce que le talent doit au travail en tant que véritable production sociale. Dans le même ordre d'idée, il est très frappant de dresser la liste considérable des expressions associant une compétence à une partie du corps (avoir la main verte, le pied marin ou l'oreille musicale...) comme pour mieux rendre invisible le réel travail d'apprentissage que suppose l'expression de telles compétences. De même, l'expression « avoir la bosse des maths » veut laisser croire que l'excellence en mathématiques est une ressource innée que l'on a en soi, physiquement localisée dans son corps. Elle conduit du même coup à accepter le (dé-)classement scolaire comme un verdict strictement personnel sous une formulation du genre « je ne suis pas fait pour l'école » quand, en réalité, c'est bien l'institution scolaire qui s'avère en échec. Au fond, recourir à une formule du genre « avoir du nez ou du palais » revient à rendre miraculeusement spontané un savoir-faire qui ne l'est pas mais dont la dimension cognitive et/ou intuitive est déterminante au point de ne plus savoir comment est venue cette compétence spécifique. Paradoxalement, plus le goût, l'odorat, l'écoute, l'équilibre..., se travaillent et s'éduquent, plus le résultat de ces apprentissages semble pensé comme des productions spontanées et naturelles.

## **II. Le sport et la performance corporelle, un conte de fée ?**

Le corps se trouve ainsi particulièrement réceptif aux sciences du vivant en même temps qu'il est hermétique aux efforts d'objectivation que les sciences sociales en proposent.

---

<sup>23</sup> Lire sur cette question, D. Fassin, D. Memmi, (eds.), *Le Gouvernement des corps*, éd. École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2004.

Cette remarque s'applique tout particulièrement aux sportifs de haut niveau dont la fabrication objective par les institutions spécialisées (Pôles France ou Espoir, centre de formation, INSEP, etc.) se heurte sans cesse à une représentation onirique de la performance qui en fait un produit naturel, un don au sens littéral du terme. C'est là tout le paradoxe de la « fabrication des corps ». Le sportif passe en effet beaucoup de temps à fabriquer de manière rationnelle sa performance en mobilisant les ressources qui sont à sa disposition, notamment celles de l'entraîneur, du médecin, du kinésithérapeute, du diététicien, du psychologue, du préparateur physique, du biomécanicien, en bref en sollicitant les compétences d'autant de spécialistes du vivant que son corps le permet et l'exige<sup>24</sup>. Dans le même temps, sa performance est régulièrement présentée comme une disposition naturelle, une sorte de génie tout spontané qui vient précisément nier l'ampleur du travail effectué en amont pour que celle-ci soit réalisée. Pour citer un premier exemple tiré de la presse, on peut évoquer le cas du célèbre botteur anglais Jonny Wilkinson dont un journaliste du *Monde* pouvait dire : « Les fées du rugby ne se sont pas seulement penchées au-dessus de son berceau, mais elles semblent y avoir élu domicile. Curieux jeune homme que Jonathan Wilkinson, plus familièrement surnommé Jonny, qui semble avoir reçu tous les dons. »<sup>25</sup> Mais combien d'entraînements et combien de coups de pied ont été nécessaires, parfois jusqu'à l'obsession, afin d'obtenir un pareil résultat aussi « féérique » ? Et surtout comment ne pas apercevoir que la magie pour les uns (les spectateurs) suppose la souffrance jusqu'au mal-être des autres (les sportifs) quand Wilkinson explique dans le même article que : « Mon naturel me pousse à me renfermer sur moi-même pour penser, encore et toujours, à mon dernier entraînement ou à la prochaine rencontre. Je dois me faire violence pour m'ouvrir un peu plus sur le monde. » C'est là le prix à payer pour produire de la performance sportive. Dans le même ordre d'idées, concernant la performance artistique cette fois-ci, et plus particulièrement la danse, celle-ci suppose un travail considérable sur le corps

---

<sup>24</sup> S. Fleuriel, *Le Sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, éd. Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 2004.

<sup>25</sup> *Le Monde* du 15 novembre 2003, p. 25.

mais se trouve régulièrement présentée et représentée sous la forme d'un génie qui vient dénier le travail de production systématique accompli par les institutions culturelles. Ainsi, dire qu'on danse parce que, depuis *toujours* (ou encore « tout petit déjà »), la danse est comme une seconde nature revient à faire oublier que les entreprises chargées de développer la danse sont rationnellement organisées pour faire naître les vocations selon un maillage territorial, – depuis les petites écoles de danses locales aux structures nationales (conservatoires, écoles nationales, etc.) –, qui concourt à fabriquer des danseurs sur le modèle de la passion<sup>26</sup>.

### III. Trois formes de racisme pour un seul corps

Au-delà des simples faits, la naturalisation du corps, qui rend invisible tout le travail qui s'exerce sur lui, débouche de manière larvée, parce que le plus souvent inconsciente, sur trois formes de racisme : le racisme ethnique, le racisme de classe, et enfin le sexisme.

Racisme ethnique d'une part, parce que la naturalisation des compétences corporelles conduit à expliquer la performance d'un groupe culturel donné par de supposées caractéristiques ethniques, le plus souvent justifiées par des théories scientifiques douteuses. Les Nord-Africains et les Kenyans présenteraient ainsi des dispositions naturelles pour la course de fond sans que jamais (ou trop rarement) il soit rappelé les déterminants sociaux de l'investissement des Africains dans la course à pied, en l'occurrence un marché international de la course de fond hautement précaire et risqué qui ne rémunère que les gagnants<sup>27</sup> et où seuls les plus fragiles acceptent de s'investir. Et il faut quatre cents pages de thèse de sociologie sur cette

---

<sup>26</sup> Sur cette question, S. Fleuriet, « La danse : entre sociologie de l'art et sociologie du sport », in S. Girel, (ed.), *Sociologie des arts et de la culture*, Paris, éd. L'Harmattan, 2006.

<sup>27</sup> Contrairement à un championnat de football où les joueurs sont assurés d'un salaire le temps du championnat au moins.

même question d'un Manuel Schotté<sup>28</sup> pour défaire et contre-dire ce que les *a priori* les plus primaires laissent entendre en quelques minutes, à savoir que les Africains ont la course à pied dans le sang ou dans les gènes.

Racisme de classe ensuite, dans la mesure où ces mêmes dispositions prétendument naturelles disent abolir tous les rapports de classe qui les sous-tendent au nom de l'équité sportive qui place le corps de chacun devant un principe d'égalité sociale face à la compétition physique. Selon ce principe, le corps ignorerait les rapports de domination entre les classes sociales, et justifierait en soi une France intégrée « Black, Blanc, Beur » dont le monde du travail a toujours rêvé (?) sans jamais pouvoir y parvenir. Cependant, cela revient à affirmer que la fabrication des corps a le pouvoir de subvertir le social alors que les statistiques sur l'origine sociale des pratiquants ne cessent de rappeler qu'il vaut mieux être intégré pour faire du sport et non l'inverse<sup>29</sup>, la pratique sportive étant une conséquence et non une cause de l'intégration. Il s'agit donc d'un racisme des classes dominantes qui cherche à faire croire à qui veut l'entendre et au mépris de la réalité que le sport réalise en actes ce que les politiques sociales peinent à faire, à savoir restaurer l'égalité des chances de réussite de toutes les fractions et catégories sociales y compris les plus démunies.

Sexisme enfin, quand la plupart des écarts entre performances masculines et performances féminines sont exclusivement expliquées par les différences biologiques entre les sexes sans qu'il ne soit jamais fait référence à l'histoire culturelle des pratiques qui vient pourtant rappeler que l'investissement féminin s'y avère particulièrement tardif. Ainsi, constater que le record mondial du marathon féminin se situe dix minutes en dessous du même record masculin<sup>30</sup> et expliquer

---

<sup>28</sup> M. Schotté, « Destins singuliers. La domination des coureurs marocains dans l'athlétisme français », Université de Paris 10, Nanterre, 2005.

<sup>29</sup> S. Fleuriel, *Le sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, pp. 64-66, 2004.

<sup>30</sup> Le record mondial féminin du marathon est détenu par Paula Radcliff en 2 h 15' 25'', un temps atteint par les coureurs masculins



cet écart par la différence physiologique des sexes, c'est faire abstraction du fait que le premier marathon olympique féminin n'a été couru qu'en 1984 quand le premier masculin s'est couru en... 1896 ! Et ce déficit historique de près d'un siècle n'est là que pour mieux souligner combien le sport a été, et continue d'être, sous certains aspects, une affaire d'hommes pratiquée par des hommes et constamment dirigée par ceux-ci<sup>31</sup>. Déficit historique qui traduit de fait un déficit d'investissements institutionnels et structurels dans la fabrique de championnes mais qu'on continue de justifier comme une infirmité corporelle féminine.

En raison de ces multiples formes de racisme, il convient alors de rappeler que le corps n'est pas seulement le produit du biologique : c'est aussi une production sociale à part entière à propos de laquelle la sociologie a beaucoup à dire. À ce titre, les prouesses corporelles des athlètes ne relèvent pas d'un don naturel, elles sont le produit d'institutions spécifiquement dédiées à la fabrication rationnelle de performances : en déplaçant aux vendeurs de rêve<sup>32</sup>, le génie sportif n'existe pas !

---

autour des années 60. Le record masculin est actuellement détenu par Paul Tergat en 2 h 04' 55''.

<sup>31</sup> On peut prendre la mesure effective de la sous-représentation féminine dans le monde sportif en lisant les travaux de C. Chimot, « Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport », *Sociologie*, Vincennes, Université de Paris 8, 2005.

<sup>32</sup> On fait ici référence à la dernière contribution du CNOSF au débat politique par la publication en octobre 2006 de son livre blanc *La Raison du plus sport* qui consacre explicitement un chapitre (le chapitre IV) intitulé « Acteurs du rêve », pp. 91-110.